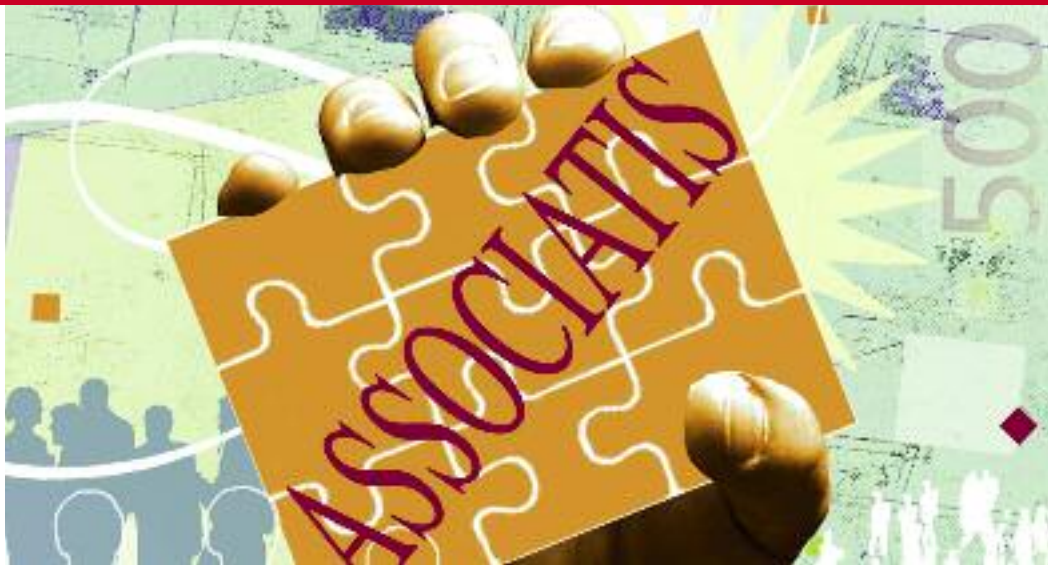


2009 sous le signe du Livret A

Dans un contexte financier complexe, pouvoir placer en toute sécurité ses excédents de trésorerie est le vœu de chacun... En effet, un placement sûr avec un rendement régulier et garanti⁽¹⁾, c'est pour votre structure l'assurance de pouvoir à terme réaliser ses projets : le **Livret A « Association »** répond parfaitement à ces critères. Votre association peut y placer jusqu'à 76 500 €, et cela avec une fiscalité nulle. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'il contribue toujours au financement du logement social, en permettant aux organismes de logement social d'obtenir des prêts à des conditions attractives. Ainsi, placer ses excédents sur un Livret A, c'est non seulement faire fructifier sa trésorerie mais également adopter une démarche éthique dans la lignée de l'investissement socialement responsable.

(1) Taux de 4 % au 1^{er} août 2008.

É D I T O R I A L



Associatis Essentiel, le Forfait « tout compris »

GESTION MODE D'EMPLOI

Avec le Forfait Associatis Essentiel⁽¹⁾, les associations ne risquent-elles pas de payer plus de services que prévu ?

Au contraire ! Ce Forfait est une formule « tout compris », qui inclut sept produits et services indispensables aux gérants d'association. Pris à l'unité, ces services seraient moins avantageux, car plus onéreux... En fait, le Forfait se concentre sur l'essentiel : la carte de paiement est par exemple en option, car de nombreuses associations n'en ont pas l'utilité.

Quels sont les différents services proposés dans le Forfait Associatis Essentiel ?

Grâce à celui-ci, les associations profitent d'un service bancaire complet pour suivre et gérer leurs comptes. Ainsi, en complément de leur relevé mensuel, les gérants reçoivent un relevé de compte décennaire afin d'avoir une approche fine des recettes et dépenses. Ce Forfait permet également d'optimiser sa trésorerie au quotidien, puisque le solde créditeur du compte courant de l'association est rémunéré dès le premier euro⁽²⁾. Sont également compris dans le Forfait les frais de tenue de compte, le seuil à partir duquel sont facturés les agios, l'assurance moyens de paiement...

Pour compléter ce panel de services, les associations peuvent bénéficier d'une épargne automatique avec Eparfix⁽³⁾, qui assure une gestion de la trésorerie du compte en basculant automatiquement un montant fixe vers un Livret A.

En somme, le Forfait Associatis Essentiel, c'est une bonne formule pour suivre ses comptes et optimiser sa gestion...

Tout à fait. C'est d'autant plus vrai qu'avec le Forfait, les associations peuvent gérer leurs comptes à distance, via Direct Ecureuil. Ce service offre une souplesse et une maîtrise de gestion. À tout moment, les associations peuvent effectuer leurs opérations bancaires par téléphone ou Internet. Un gain de temps non négligeable pour les gérants !

(1) Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Épargne régionale pour connaître la disponibilité et les spécificités de ce produit.

(2) Rémunération de 0,50 % jusqu'à 2 500 euros et de 1 % jusqu'à 10 000 euros de solde créditeur.

(3) Inclus dans le Forfait dans certaines Caisses d'Épargne régionales.

Pour en savoir plus : www.caisse-epargne.fr ou le dépliant sur le Forfait Associatis Essentiel disponible en agence.



70%

C'est le nombre d'emplois associatifs occupés par des femmes.

Source : www.associations.gouv.fr



Pensez aux titres-repas pour vos bénévoles !

Saviez-vous que vos bénévoles et volontaires associatifs peuvent bénéficier de TRBV (Tickets Restaurant® Bénévoles et Volontaires) pour leurs frais de repas ? Ces titres de paiement de repas, valables dans plus de 160 000 établissements de restauration, sont désormais proposés par la Caisse d'Épargne. Faciles d'utilisation, ils simplifient la gestion administrative de votre association ou de votre fondation reconnue d'utilité publique. Vous bénéficiez d'une exonération de charges sociales et fiscales totale du montant de votre contribution et le bénéficiaire est exonéré d'impôt sur le revenu, pour l'avantage correspondant au montant du TRBV (soit 5,50 € pour le bénévole et 5,04 € pour le volontaire associatif en 2008).

www.ticketrestaurant.fr/cnce/

Le TRBV est émis par Accor Services France.



LA PROTECTION JURIDIQUE : L'ATOUT SÉCURITÉ

Inclus dans le Forfait Associatis Essentiel, le service d'assistance et de protection juridique Associatis* par les principaux dirigeants vous permet de gérer votre association l'esprit tranquille.

* Contrat distribué par DAS

DAS Assurances Mutuelles - Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes - RCS LE MANS 775 452 142.

DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 € - RCS LE MANS 442 935 227 - Sièges sociaux : 34 place de la République, 72045 LE MANS Cedex 2.



CAISSE D'ÉPARGNE

Attention : afin de respecter les droits d'auteur, toute modification ou reprise partielle d'un élément de ces créations est interdite

VOS INITIATIVES

Coup de pouce pour les entrepreneurs sociaux

Avoir une bonne idée pour un projet d'entreprise, c'est bien... mais poser les bases d'une organisation pérenne, économiquement solide et socialement utile, c'est mieux ! C'est là toute la philosophie de l'association Antropia, créée en mars 2008 par la Caisse d'Epargne Ile-de-France et l'école de commerce Essec. « *Antropia est l'un des premiers incubateurs sociaux et fonds philanthropiques de France. Il s'adresse aux porteurs de projets franciliens qui imaginent et développent des initiatives économiques au service de l'intérêt collectif, souligne Thierry Sibieude, professeur titulaire de la chaire Entrepreneurat Social de l'Essec. Nous leur apportons une aide logistique, un soutien managérial pour élaborer des business plans sociaux, ainsi qu'un appui financier (jusqu'à 25 000 euros). Cette bourse est attribuée par un comité de sélection composé notamment de professeurs de l'Essec et de représentants de la Caisse d'Epargne.* » À ce jour, Antropia a accompagné une dizaine de projets, dont Zup de Co spécialisé dans le soutien scolaire, ou Cheer Up, une association pour jeunes adultes atteints d'un cancer. « *En 2009, nous comptons poursuivre notre développement et soutenir une vingtaine de projets.* »



SOLUTION CAISSE D'ÉPARGNE

Restez au cœur de l'actualité !

Le monde associatif est un secteur qui fourmille de projets, d'événements... C'est aussi un secteur qui évolue constamment, notamment en matière de législation. Pour rester au cœur de l'actualité, la Caisse d'Epargne vous invite à consulter son site d'information www.associatis.com. Ce site, entièrement gratuit, vous offre un panorama complet de l'actualité associative. Appels à projets, événements, publications d'études, nouvelles réglementations juridiques, comptables ou fiscales : en quelques clics, vous avez accès à des informations pertinentes et mises à jour chaque semaine.

Fiches pratiques et guides-conseils

Vous souhaitez créer votre association et chercher des informations pratiques sur le dépôt des statuts ? Vous voulez en savoir plus pour consolider votre gestion ? Le site [associatis.com](http://www.associatis.com) met à votre disposition des fiches pratiques pour tout savoir sur la création d'une association, la gestion financière, les ressources humaines... Vous pourrez également consulter en ligne une collection de guides-conseils, ainsi que diverses publications de la Caisse d'Epargne : *Alinéa, Je Tutelle, A comme Association...*

Enfin, en vous inscrivant à [associatis.com](http://www.associatis.com), vous pourrez recevoir la newsletter mensuelle et faire figurer votre association dans l'annuaire du site. De vrais outils pratiques à votre service !

www.associatis.com

ENTRE NOUS

Mieux piloter son association

C'est au Musée de l'Air d'Angers que s'est déroulé le colloque « Pilotage à vue ou pilotage aux instruments ? », co-organisé le 2 octobre 2008 par le centre d'affaires de la Caisse d'Epargne d'Angers et le cabinet d'experts comptables In Extenso. Destinée aux acteurs de l'économie sociale, cette rencontre a réuni quelque 90 participants, dont de nombreuses associations.

L'occasion pour la Caisse d'Epargne de réaffirmer sa légitimité, en tant que partenaire financier du monde associatif.

Comment établir un budget prévisionnel ? Quel plan de trésorerie adopter ? Quelles sont les obligations d'un employeur ? Autant de problématiques abordées au cours du colloque. La Caisse d'Epargne en a également profité pour pré-

senter ses dispositifs d'épargne salariale qui permettent aux associations d'envisager de nouveaux supports de rémunération pour fidéliser leurs salariés. Elle a également mis l'accent sur son site d'information [associatis.com](http://www.associatis.com), un outil de veille permanente pour se tenir informé de l'actualité du secteur.



FAIRE LE POINT

Épargnez à votre rythme !

La trésorerie d'une association évolue d'un mois à l'autre. Pour épargner sans être pris de court, ayez le réflexe Eparplus. Ce service de la Caisse d'Epargne permet de mettre de l'argent de côté, selon vos liquidités et vos disponibilités. Lors de la signature du contrat, vous fixez le montant qui doit impérativement rester sur le compte, à une date déterminée. L'excédent est automatiquement versé sur le compte de votre choix (Livret A par exemple). Si le solde est inférieur au plafond fixé, le transfert est reporté au mois suivant.

INFOS +

Salariés associatifs : mode « d'emploi »

1,92 million : c'est le nombre d'emplois* générés par plus de 170 000 associations dans l'Hexagone. Autant dire que l'économie sociale est un secteur en pleine expansion et en perpétuelle évolution. Entièrement remis à jour, le guide-conseil « Les salariés d'associations » est destiné à toutes les « entreprises sociales » envisageant une première embauche.

Il fait le point sur le cadre légal et réglementaire à respecter, informe sur le droit social...

Un guide pratique et indispensable, pour tout savoir sur l'emploi des salariés du milieu associatif.

Le guide est téléchargeable sur www.associatis.com

* Multiples formes de contrats de travail, ce qui équivaut à un million d'emplois à temps plein.

Lettre d'information éditée par la Caisse d'Epargne - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. Directeur de la publication : R. Papazian. Comité de rédaction : M. Bel, A. Bellafiore, P. Grillet, I. Laumonier, C. Laisné (Verbe). Conception, rédaction, réalisation : VERBE. Illustration : S. Lacroix / Kat&Kat. Impression pour Les éditions de l'Épargne : RAS - 6, avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel. ISSN : 1951-0802.



CAISSE D'ÉPARGNE